



Ti-Sourire en Haïti ASBL

Association Sans But Lucratif
70, rue du Docteur Elie Lambotte
1030 Bruxelles, Belgique

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au 28, Avenue Hamoir, 1180 Bruxelles le 3 juin 2023 à 10h00

Le président chargé de présider la séance est Claudio GUTHMANN.

La secrétaire chargée de la rédaction du procès-verbal est Magali HORBERT.

Présents :

- Mme Nathalie Cantero
- Mme Karina Champney
- Mme Marie-Pierre Deramaux
- Mme Thérèse Geels
- M. Claudio Guthmann
- Mme Magali Horbert
- M. Edward Olszyna-Marzys
- M. André Roblain (non-membre)
- Mme Gemma Santasusana (non-membre)

Membres non-excuses

- M. Armando Astudillo
- Mme Herminia Gonzalez
- M. Jérôme Guillot
- Mme Nina Paaskesen
- Mme Geneviève Prumont

Membres excusés

- Mme Elvira Cerda (procuration)
- M. Gino Cintolessi (procuration)
- M. Benoit Cliquet (procuration)
- Mme Francine Cochet (procuration)
- M. Pierre Denis (procuration)
- Mme Anna Economides (procuration)
- Mme Isabel Lopez (procuration)
- Mme Dimitra Loukou (procuration)
- Mme Bente Manders (procuration)
- M. Xose-Maria Sainz Pena (procuration)
- M. Iñaki Zabala (procuration)
- Mme Carolien Zandbergen (procuration)
- Mme Monique Munting (procuration)

Après un mot de bienvenue aux membres et invités présents, et après avoir constaté que le quorum de vote de deux tiers des membres était atteint, Claudio GUTHMANN, dans sa fonction de président, ouvre la séance à 10h15.



Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'AG et mot de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2022
3. Décharge & reconduction de l'Organe d'Administration
4. Révision et approbation des nouveaux statuts de l'asbl Ti-Sourire en Haïti
5. Compte-rendu de la situation en Haïti et de l'école Beraca aujourd'hui
6. Présentation et approbation des comptes et bilan de l'exercice 2022
7. Présentation du budget prévisionnel 2023
8. Présentation des activités et projets 2023
9. Divers

Résolutions

1. Ouverture de l'AG & Mot de Bienvenue

Claudio remercie les présents d'être venu à l'Assemblée générale 2023. Il rappelle que Ti-Sourire, plus qu'une asbl, est un réseau de donateurs fidèles, qui appuient le projet pour la plupart depuis ses débuts. Pour rappel, l'école soutient environ 40 personnes avec un petit salaire et permet à plus de 400 enfants de manger une fois par jour et d'aller à l'école.

En raison de la pandémie du COVID et de la terrible crise politique et sociale qui secoue Haïti, le fonctionnement de l'école a été fortement perturbé ces derniers deux ans. De plus, la construction des trois salles de classes prévues en 2022 n'a pas pu être réalisée. La situation difficile a également empêché Claudio de se rendre en Haïti depuis 2019. Les projets au sein de l'école et au-delà de l'école (ambition d'ouvrir une deuxième école) sont en suspens pour le moment.

Ce cadre morose a eu comme conséquence une certaine inertie des projets de l'asbl, tant en Haïti qu'en Belgique. Cependant, le nombre de donateurs reste stable et l'asbl maintient son soutien sans faille à l'école.



2. Approbation du PV de l'AG ordinaire de 2022

Magali lit l'ordre du jour et soumet le PV de l'AG ordinaire de 2022 à l'approbation des présents. Thérèse Geels remarque que le nom de Pierre Denis manque dans la liste des membres excusés. Une fois la correction faite dans le document, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Décharge et démission, nomination et reconduction des membres de l'Organe d'Administration (O.A.)

L'AG octroie la décharge aux membres de l'O.A. pour l'exercice 2022.

L'AG acte la démission de Mme Elvira Cerda.

L'AG acte la nomination de deux nouveaux membres à l'O.A. pour un mandat de cinq (5) ans prenant fin à l'AG de 2028 :

- Mme Marie-Pierre Deramaux
- M. Edward Olszyna-Marzys

Les membres suivants sont reconduits pour un mandat de cinq (5) ans prenant fin à l'AG de 2028:

- M. Claudio Guthmann
- Mme Magali Horbert
- M. Gino Cintolessi

Les cinq membres du CA s'engagent cependant à mettre leur mandat à disposition à l'AG de 2024. Si d'autres candidats se proposent à cette AG, une élection sera donc organisée. S'il n'y a pas d'autres candidats, la "mise à disposition" des membres actuels ne sera pas rendue effective, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à l'AG de 2028.

4. Révision & approbation des nouveaux statuts

Claudio explique qu'il est obligatoire d'adapter les statuts de l'asbl au nouveau modèle de statuts qui prendra effet en janvier 2024. L'objectif de cette nouvelle loi est notamment de simplifier le fonctionnement des asbl.

Claudio explique les principaux changements par rapport aux anciens statuts :

- Le « Conseil d'administration » devient l'« Organe d'Administration »
- Changement du siège social de l'asbl : dorénavant, il n'est plus nécessaire d'indiquer une adresse exacte ; il suffit d'indiquer la région du siège social. L'Organe d'Administration de Ti-Sourire avait de toute façon prévu de changer l'adresse du siège social, qui s'établira dorénavant au domicile de Mme Marie Pierre Deramaux, au Avenue Rogier 377, 1030 Bruxelles.



- Formalisation du statut de membre : afin de régulariser le statut de membre effectif, les statuts incluront l'obligation de verser une cotisation annuelle de 10 euros. Les membres effectifs ont le droit de vote lors des Assemblées générales.
- Procurations : les nouveaux statuts établiront une limite de 3 procurations par membre présent.
- Vote à majorité : les décisions se feront à la majorité absolue (et non à la majorité des deux tiers).
- L'Assemblée générale se tiendra dans les 6 premiers mois de l'année (au lieu de 3 mois).

Thérèse remarque qu'il manque l'article sur l'affectation en cas de dissolution (art. 34 dans les anciens statuts). Un paragraphe est ajouté à la fin de l'article 15 des nouveaux statuts et est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de l'asbl Ti-Sourire en Haïti (7 voix pour des membres présents ; 13 procurations).

5. Compte-rendu de la situation de l'école BERACA aujourd'hui

Claudio explique que la situation en Haïti n'a jamais été aussi mauvaise, comme l'indiquent les titres des journaux récents : violence, chaos social, malnutrition – les nouvelles sont alarmantes et la situation généralisée sur l'île est catastrophique.

L'école Beraca n'a pas pu ouvrir ses portes à la rentrée 2022 et a dû rester fermée jusqu'en décembre à cause de l'insécurité rampante. Claudio explique que nous ne l'avons appris qu'à la fin de l'année, par manque de communication. Joson, le point de contact principal de Claudio à l'école, explique la situation difficile dans un courrier détaillé. L'école rouvre ses portes en janvier, sans cantine, sans cependant savoir combien de temps il sera possible de fonctionner.

Comme l'école a été fermée de juillet (début des vacances d'été) à fin décembre, elle n'a pas eu de dépenses de fonctionnement pendant 5 mois. Par conséquent, la réserve financière de l'école a fortement augmenté ; en décembre 2022, la réserve s'élevait à 56,000 USD.

L'Organe d'Administration de Ti-Sourire a pris la décision en janvier 2023 d'arrêter temporairement les versements mensuels, compte tenu des réserves importantes accumulées par l'école.

Depuis janvier, l'école fonctionne de nouveau, dans le contexte compliqué de la situation en Haïti. D'après le dernier message reçu de Joson début juin, l'école compte actuellement 450 élèves. La fin des cours est prévue pour le 17 juillet 2023. À cause de l'insécurité rampante, aucun projet d'été n'est prévu et le projet des colis alimentaires pour les familles des élèves ne sera pas reconduit. Joson propose que Ti-Sourire finance la confection d'uniformes pour les élèves pendant l'été. L'Assemblée générale considère que cette proposition est valide, compte tenu du fait que ces uniformes représentent souvent les seuls vêtements « solides » pour les



enfants de l'école. De plus, la philosophie de Ti-Sourire dès le début est de laisser l'école définir ses priorités et ses projets, sans interventionnisme de la part de l'asbl. Claudio a demandé un budget détaillé avant d'accepter la proposition de Joson, avec l'accord de l'Assemblée générale.

L'Organe d'Administration de Ti-Sourire a pris la décision de continuer à payer le salaire de 37 employés de l'école (22 professeurs, 7 cuisinières, 3 femmes de services, 5 personnels de direction). Ces salaires mensuels s'élèvent à entre 30 et 107 USD par mois. Cette décision accroît la proportion des salaires dans les dépenses totales de l'école. Pour donner une vision plus détaillée des dépenses de fonctionnement de l'école Beraca, Claudio présente les dépenses du mois d'avril 2023, comme rapportées par Joson dans son rapport mensuel :

- Total dépenses de fonctionnement = 6,800 USD
- Dépenses liées au fonctionnement de la cantine = 3,944 USD (58% du total)
- Salaires = 2,856 USD (42% du total)

Claudio rappelle que nous recevons des rapports très détaillés de la part de l'école sur les dépenses et sa situation financière. Compte tenu du gel des envois de Ti-Sourire à l'école depuis le mois de janvier 2023, la réserve de l'école s'élevait en avril 2023 à 33,000 USD. Claudio propose de reprendre le virement des mensualités à partir de la rentrée de septembre 2023, en augmentant le montant mensuel à 6,800 USD pour couvrir les salaires de tous les employés de l'école.

Grace au soutien régulier de 80 à 90 donateurs, les revenus mensuels de l'asbl Ti-Sourire avoisinent les 4,000 € par mois. Les mensualités envoyées à l'école s'élevaient jusqu'à présent à 5,150 €. Avec l'interruption des virements à l'école Beraca depuis janvier, la réserve de Ti-Sourire en Belgique augmente progressivement, et s'élève actuellement à 61,000 €. Selon un calcul rapide de Claudio (dans le cas où le fonctionnement de l'école reprend son cours normal en septembre et si nous augmentons les mensualités à 6,800 USD), notre asbl peut tenir deux ans sans augmenter ses revenus. Claudio demande à l'Assemblée : doit-on relancer les projets de récolte financière, en sachant que l'asbl a des réserves ? Devrait-on peut-être adapter notre message, pour parler du contexte d'urgence (malnutrition, insécurité) et du fait que l'aide qu'apporte Ti-Sourire est plus une aide d'urgence que de développement ? Les présents sont d'accord avec la proposition de Claudio, et il est décidé que l'Organe d'Administration travaillera sur une campagne de communication en ce sens pour la fin de l'année.

6. Présentation et approbation des comptes et bilan de l'exercice 2022

André Roblain, responsable de la comptabilité de l'asbl Ti-Sourire, présente un rapide cours de comptabilité des associations aux présents.

À la suite de la présentation d'André, l'AG approuve les comptes et bilan de l'exercice 2022. André déposera les comptes auprès de la Banque Nationale.

7. Présentation du budget prévisionnel 2023



Après vérification des comptes pour l'exercice 2023 et quelques légères modifications compte tenu du paiement des salaires, le budget prévisionnel pour 2023 est approuvé. Il est important de tenir compte du fait que nous ne pouvons pas prévoir l'évolution de la situation en Haïti pour l'année à venir.

8. Présentation des activités et projets 2023

Claudio présente un compte rendu des activités de l'asbl en 2022 et 2023, comparées aux projets prévus dans le procès-verbal de 2022.

Comme indiqué dans l'introduction, l'Organe d'Administration a décidé de suspendre les versements à l'école à partir du mois de janvier 2023, en raison de la situation compliquée en Haïti.

Le projet des apéros pour trouver de nouveaux donateurs n'a pas réellement démarré. Une des raisons est la situation politique et sociale sur l'île et la clôture temporaire de l'école, ce qui rend compliquée la présentation du projet de l'asbl. Claudio propose de revoir le projet à la fin de l'année 2023, suivant l'évolution en Haïti.

La révision des statuts est en cours (voir point 4 du présent procès-verbal).

Compte tenu de la situation critique en Haïti, l'Assemblée générale décide de ne pas poursuivre l'idée de soutien à une deuxième école pour l'instant, afin d'assurer la pérennité de l'école Beraca. L'Organe d'Administration se réunira avant la fin d'année pour étudier l'idée de relancer le projet « un donateur par donateur ».

Le président déclare l'AG terminé à 12h40 et remercie tous les participants.

La secrétaire est chargée de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci.

Claudio GUTHMANN
Président

Magali Horbert
Secrétaire